



HABILITATION ÉLECTRIQUE EXÉCUTANT TRAVAUX NON ÉLECTRIQUE Bo/HoV TRONC COMMUN 1 + MOD 00 NF C18-510

OBJECTIFS

- Définir le niveau de responsabilité vis à vis de la prévention du risque électrique
- Acquérir les connaissances techniques nécessaires et suffisantes pour savoir, dans un environnement donné et pour un travail donné, comment prévenir le risque électrique.

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité d'effectuer en sécurité des opérations d'ordre non électrique, sur des ouvrages ou des installations de toute tension inférieure ou égale à 500 kV en courant alternatif ou en courant continu.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Code du Travail – Décret n° 2010-1016 du 30 août 2010.

Article R. 4215-1 à 17 - Le maître d'ouvrage s'assure que les installations électriques sont conçues et réalisées de façon à prévenir les risques de choc électrique, par contact direct ou indirect, ou de brûlure et les risques d'incendie ou d'explosion d'origine électrique.

Article R. 4226-1 à 21 Les dispositions du présent chapitre fixent les règles relatives à l'utilisation des installations électriques permanentes et temporaires. Elles fixent également les règles relatives à la réalisation, par l'employeur, d'installations électriques...

NF C 18-510 y compris annexe D.

PUBLIC	DURÉE MOYENNE
Salarié désigné par son employeur pour effectuer un travail d'ordre non électrique dans un environnement électrique.	Théorie : 2 heures Évaluation : 0,5 heure Suivi / tutorat : 1 heure Durée totale de la formation : 3,5 heures

PRÉ-REQUIS	CONDITIONS DE RÉALISATION
Aucune connaissance en électricité n'est demandée mais les personnes doivent être en capacité de comprendre les INSTRUCTIONS DE SÉCURITÉ.	Ordinateur avec accès internet Connexion via la plate-forme NEMA ELEARNING avec identifiant et mot de passe individuel Réalisation du parcours de formation et des exercices d'entraînement. Passage du test final Suivi et tutorat des parcours de formation.

ÉVALUATION	INTERVENANTS
Une évaluation des connaissances est organisée en fin de formation et archivée. Lorsque le stagiaire satisfait aux exigences, une attestation de stage est transmise à l'entreprise. En cas d'échec, nous transmettons une fiche d'observation faisant apparaître nos observations et préconisations. Les stagiaires réalisent une évaluation des contenus et modalités pédagogiques.	Responsable pédagogique garant du respect des modalités et des moyens mis en œuvre. Responsable qualité garant de la veille réglementaire. Tuteur désigné spécialisé en prévention des risques professionnel, justifiant d'une expérience dans le domaine enseigné.



**HABILITATION ÉLECTRIQUE
EXÉCUTANT TRAVAUX NON ÉLECTRIQUE
Bo/HoV
TRONC COMMUN 1 + MOD 00 NF C18-510**

PROGRAMME DE FORMATION

Introduction à la prévention des risques professionnels

Définitions dangers/risques
Les principes généraux de préventions
Les équipements de protection collectives / individuelles
Le droit d'alerte et de retrait

Distinguer les grandeurs électriques :

Intensité / Tension / Résistance / Puissance,
Alternatif et continu.

Énoncer les effets du courant électrique sur le corps humain

mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures.

Connaître les noms et les limites des différents domaines de tension.

Identifier des matériels à leur domaine de tension.

Identifier les zones d'environnement et donner leurs limites.

Comprendre le principe d'une habilitation.

Définition des symboles d'habilitation.
Savoir lire et exploiter le contenu d'un titre d'habilitation.

Connaître les prescriptions associées aux ZONES DE TRAVAIL.

Connaître les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).

Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.

Connaître la conduite à tenir en cas d'accident corporel.

Connaître la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique.

ÉVALUATION DES CONNAISSANCES (0.5 heure)

Une évaluation formative sera mise en oeuvre tout au long du parcours pédagogique
Une évaluation sommative permettra de valider les connaissances acquises.

SUIVI / TUTORAT (1 heure)

Un accompagnement est réalisé par un tuteur désigné via une messagerie mail ou par téléphone.